



COMMUNE DE CARS

FEUILLET DES DÉLIBÉRATIONS

Mardi 07 septembre 2023 à 19h 00

**A la salle du conseil de la mairie de CARS
Sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA**

PRESENTS (11) : Mmes Dominique ARIAS, Nicole DELAUGE, Virginie FREDAGUE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Beatrice RUIZ, Mrs Xavier ZORRILLA, Etienne DELOMIER, Mathieu DELOMIER, André GIRAUD, Philippe SEVIN

ABSENTS EXCUSES (4) : Mmes Caroline LE THOËR et Dominique FARGES, Mrs Jérôme DURAND et Nicolas CARREAU

POUVOIRS (1) : de Mme Dominique FARGES à Mme Dominique ARIAS

N° d'ordre de la délibération	Objet	Résultat des votes
07092023-01	AVENANTS N°03 et N°04 au LOT N°08 revêtements sol & muraux pour les travaux au foyer	Approuvé à l'unanimité (12 pour)
07092023-02	AVENANTS N°01-01, N°01-02 & N°01-03 au LOT N°01 démolitions & gros œuvre pour la création d'une MAM	Approuvé à l'unanimité (12 pour)
07092023-03	AVENANT N°05-01 au LOT N°05 Plomberie sanitaires pour la création d'une MAM	Approuvé à l'unanimité (12 pour)
07092023-04	AVENANT N°01 au LOT N°06 Plâtrerie doublages faux plafonds pour la création d'une MAM	Approuvé à l'unanimité (12 pour)
07092023-05	CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LA REALISATION DU SSI DU FOYER	Approuvé à l'unanimité (12 pour)
07092023-06	CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR L'INSTALLATION DES PONTS D'ECLAIRAGE DE SCENE DU FOYER	Approuvé à l'unanimité (12 pour)

Le Maire
Xavier ZORRILLA



La secrétaire
Nicole DELAUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-trois, le sept septembre, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 05/09/23
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12
Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (11) : Mmes Dominique ARIAS, Nicole DELAUGE, Virginie FREDAGUE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Beatrice RUIZ, Mrs Xavier ZORRILLA, Etienne DELOMIER, Mathieu DELOMIER, André GIRAUD, Philippe SEVIN

ABSENTS EXCUSES (4) : Mmes Caroline LE THOËR et Dominique FARGES, Mrs Jérôme DURAND et Nicolas CARREAU

Pouvoir (1) : de Mme Dominique FARGES à Mme Dominique ARIAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nicole DELAUGE

N°07092023-06

OBJET : CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR L'INSTALLATION DES PONTS D'ECLAIRAGE DE SCENE DU FOYER

Monsieur le Maire rappelle que la scène est entièrement reconstruite durant la rénovation du foyer. Il faut installer de nouveaux équipements de sonorisation, de lumière et une nouvelle tenture scénique. Tous ces équipements seront installés dans un deuxième temps en 2024, après réception du bâtiment.

Toutefois pendant l'actuelle phase des travaux de rénovation du foyer il est nécessaire de mettre en place la structure nécessaire à l'éclairage de scène : pont de fond de scène, pont de nez de scène et pont de face. En effet l'implantation des ponts dans les murs doit être coordonnée avec les travaux de doublage des murs, de construction du caisson sur scène, d'installation du faux plafond et du pré-câblage.

Il faut alors choisir une entreprise pour la réalisation de cette installation de structure de scène.

Nous avons consulté plusieurs entreprises, ATC, AUDIO MASTER, AUDIO PRO, Ets VERGEZ Audio Vidéo Digital Solutions. Deux entreprises ont répondu à notre demande, il s'agit d'ATC et d'AUDIO MASTER.

- ATC, entreprise basée à Bruges (33), a transmis un devis global pour l'ensemble de l'équipement de la scène (Audio, lumière, structure et penderie).
- AUDIO MASTER, basée à Bordeaux (33), a transmis un devis global pour l'ensemble de l'équipement de la scène et un devis exclusif pour la structure scénique qui donne uniquement le cout de la structure, notre besoin actuel.

Pour comparer les devis nous avons extrait du devis global d'ATC le cout de la structure scénique soit 4767,90 € HT.

Le cout de la main d'œuvre (MO) d'ATC est donné pour l'ensemble de l'équipement (17 500 € HT).

Le cout de la MO ATC uniquement pour le montage de la structure est calculé de la manière suivante :

- Pour AUDIO MASTER le cout de MO du montage de la structure est de 4410 € HT et représente 33% de la totalité de la MO du devis global.
- On considère que la MO est répartie de la même manière pour les deux devis (matériels équivalents qui couvrent le même besoin)
- Alors on applique 33% au cout total de la MO affiché par ATC (17 500 € HT) pour connaitre le cout de MO du montage de la structure soit 5775 € HT.

Cout MO HT en €	%	AUDIO MASTER	ATC
AUDIO	47%	6204,46	8 225,00
LUMIERE & STRUCTURE	33%	4410,00	5 775,00
PENDERIE	20%	2730,00	3 500,00
<i>TOTAL</i>	100%	13 344,46	17 500,00

Cout Equipt HT en €	AUDIO MASTER	ATC
AUDIO	10 387,86	13 722,42
LUMIERE	5 966,19	9 939,99
STRUCTURE	4 568,25	4 767,90
PENDERIE	8 796,90	4 559,78
<i>TOTAL</i>	29 719,20	32 990,09

Cout pour le montage de la structure :

- AUDIO MASTER : 4 568,25 € HT pour l'équipement et 4410,00 € HT pour la MO soit 8 978,25 € HT au total, soit 10 773,90 € TTC
- ATC : 4 767,90 € HT pour l'équipement et 5775,00 € HT pour la MO soit 10 542,90 € HT au total, soit 12 651,48 € TTC

Monsieur Le Maire propose de retenir la proposition d'AUDIO MASTER qui offre le meilleur cout pour une prestation équivalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de choisir l'entreprise AUDIO MASTER pour les travaux d'installation des ponts d'éclairage de scène au Foyer pour un montant de 4 568,25 € HT pour l'équipement et 4410,00 € HT pour la Main d'œuvre soit 8 978,25 € HT au total, soit 10 773,90 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Le secrétaire



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,
Xavier ZORRILLA



Envoyé en préfecture le 12/09/2023

Reçu en préfecture le 12/09/2023

Publié le



ID : 033-213301005-20230907-0709202306-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-trois, le sept septembre, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 05/09/23
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12
Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (11) : Mmes Dominique ARIAS, Nicole DELAUGE, Virginie FREDAGUE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Beatrice RUIZ, Mrs Xavier ZORRILLA, Etienne DELOMIER, Mathieu DELOMIER, André GIRAUD, Philippe SEVIN

ABSENTS EXCUSES (4) : Mmes Caroline LE THOËR et Dominique FARGES, M. Jérôme DURAND et Nicolas CARREAU

Pouvoir (1) : de Mme Dominique FARGES à Mme Dominique ARIAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nicole DELAUGE

N°07092023-05

OBJET : CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LA REALISATION DU SSI DU FOYER

Monsieur le Maire rappelle que la sécurité incendie des bâtiments recevant du public est incontournable et de la responsabilité du Maire. Le foyer est actuellement équipé de déclencheurs d'alarme incendie manuels qui répondent aux normes et qui étaient acceptables lors des visites périodiques de sécurité. Aujourd'hui nous avons entrepris des travaux de rénovation et la réglementation en vigueur nous impose, pour le bâtiment du foyer, de catégorie 3L, la présence d'un Système de Sécurité Incendie (SSI) dans les combles entre le faux plafond et la charpente. La législation actuelle exige aussi que ce SSI déclenche l'alarme incendie en coupant la sonorisation de la scène et en allumant l'ensemble de l'éclairage des salles recevant du public pour faciliter l'évacuation du bâtiment. Elle exige aussi le déclenchement d'un message d'évacuation et des signaux sonores et visuels dans les toilettes. Une centrale de pilotage et de surveillance du SSI doit être installée dans le bâtiment.

Nous avons délibéré lors du Conseil Municipal du 04 juillet 2023 pour le choix d'un bureau d'études qui assure la coordination SSI, cf. la délibération N° 04072023-03.

Cette société est CESTI basée à BOULAZAC (24). Elle a étudié la conception de mise en sécurité du bâtiment et rédigé le Cahier des Charges Fonctionnel du SSI (CC Fonct).

Nous avons consulté plusieurs entreprises agréées SSI pour la réalisation des travaux d'installation du SSI selon le CC Fonct de CESTI. Trois d'entre elles ont répondu :

- CHRONOFEU basée à YVRAC (33)
- FAUCHE basée à PESSAC (33) entreprise retenue lors de l'appel d'offre pour les travaux du foyer
- AQUANIME basée à SAINT JEAN D'ILLAC (33)

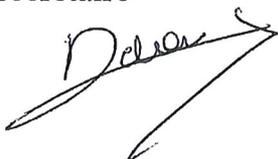
Entreprises	Cout € TTC (HT)	Technique	Remarques
CHRONOFEU	34 248,59 (28 540,49)	Répond au besoin du CC Fonct	Proposition sommaire avec des exigences pour les interfaces électriques et d'accessibilité
FAUCHE	31 686,48 (26 405,40)	Répond au besoin du CC Fonct	Proposition sommaire mais FAUCHE est notre électricien choisi pour le Foyer
AQUANIME	47 614,80 (39 679,00)	Répond au besoin du CC Fonct	Proposition très détaillée et claire

AQUANIME a remis une proposition très détaillée exprimant clairement les limites de la prestation (alimentations électriques, maçonnerie, accès aux combles). Cependant le chiffrage d'AQUANIME est 33% plus élevé que celui de FAUCHE (le moins cher) pour un équipement équivalent. CHRONOFEU chiffre un cout proche de celui de FAUCHE mais exige, pour la réalisation des travaux, des prestations complémentaires de la part du Maître d'Ouvrage. Le choix de l'entreprise FAUCHE permet de confier les travaux à l'électricien déjà désigné pour le marché du foyer et ainsi c'est la même entreprise qui réalise tous les câblages des alimentations électriques aux câblages spécifiques du SSI. Le Maître d'Œuvre CESTI est d'accord avec cette analyse, Monsieur le Maire propose donc de retenir l'entreprise FAUCHE pour les travaux d'installation du SSI au foyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de choisir l'entreprise FAUCHE pour les travaux d'installation du SSI au foyer pour un montant de 26 405,40 € HT soit 31 686,48 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Le secrétaire



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,
Xavier ZORRILLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-trois, le sept septembre, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 05/09/23
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12
Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (11) : Mmes Dominique ARIAS, Nicole DELAUGE, Virginie FREDAGUE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Beatrice RUIZ, Mrs Xavier ZORRILLA, Etienne DELOMIER, Mathieu DELOMIER, André GIRAUD, Philippe SEVIN

ABSENTS EXCUSES (4) : Mmes Caroline LE THOËR et Dominique FARGES, Mrs Jérôme DURAND et Nicolas CARREAU

Pouvoir (1) : de Mme Dominique FARGES à Mme Dominique ARIAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nicole DELAUGE

N°07092023-04

OBJET : AVENANT N°01 au LOT N°06 Plâtrerie doublages faux plafonds pour la création d'une MAM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant en plus-value a été apporté au lot N°06 concernant les travaux de plâtrerie et doublages faux plafonds de la MAM. Il est porté par le formulaire EXE10 des Marchés Publics.

AVENANT N°01 LOT N°06 Plâtrerie doublages faux plafonds

Ajout de la prestation « *doublage BA13 sans isolant d'une paroi intérieure du bureau suite démolition* »

	Montant initial	Montant avenant	Nouveau montant
Montant HT en €	21 306,30	434,40	21 740,70
Montant TTC en €	25 567,56	521,28	26 088,84

Le nouveau montant du lot 06 du marché suite à l'avenant N°1 est donc de 21 740,70 € HT soit 26 088,84 € TTC.

Après débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'acceptation de l'avenant N°01 de 434,40 € HT du marché de travaux de création de la MAM et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Le secrétaire



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,
Xavier ZORRILLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-trois, le sept septembre, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 05/09/23
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12
Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (11) : Mmes Dominique ARIAS, Nicole DELAUGE, Virginie FREDAGUE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Beatrice RUIZ, Mrs Xavier ZORRILLA, Etienne DELOMIER, Mathieu DELOMIER, André GIRAUD, Philippe SEVIN

ABSENTS EXCUSES (4) : Mmes Caroline LE THOËR et Dominique FARGES, Mrs Jérôme DURAND et Nicolas CARREAU

Pouvoir (1) : de Mme Dominique FARGES à Mme Dominique ARIAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nicole DELAUGE

N°07092023-03

OBJET : AVENANT N°05-01 au LOT N°05 Plomberie sanitaires pour la création d'une MAM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant en plus-value a été apporté au lot N°05 concernant les travaux de plomberie et sanitaires de la MAM. Il est porté par le formulaire EXE10 des Marchés Publics.

AVENANT N°01 LOT N°05 Plomberie sanitaires

Ajout de la prestation « création d'une antenne EU pour raccordement au tout à l'égout »

	Montant initial	Montant avenant	Nouveau montant
Montant HT en €	40 998,60	1 845,00	42 843,60
Montant TTC en €	49 198,32	2 214,00	51 412,32

Le nouveau montant du lot 05 du marché suite à l'avenant N°1 est donc de 42 843,60 € HT soit 51 412,32 € TTC.

Après débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'acceptation de l'avenant N°01 de 1 845,00 € HT du marché de travaux de création de la MAM et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Le secrétaire



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,
Xavier ZORRILLA




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-trois, le sept septembre, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation :	05/09/23
Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	12
Vote :	Pour : 12
	Contre : 0
	Abstention : 0

PRESENTS (11) : Mmes Dominique ARIAS, Nicole DELAUGE, Virginie FREDAGUE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Beatrice RUIZ, Mrs Xavier ZORRILLA, Etienne DELOMIER, Mathieu DELOMIER, André GIRAUD, Philippe SEVIN

ABSENTS EXCUSES (4) : Mmes Caroline LE THOËR et Dominique FARGES, Mrs Jérôme DURAND et Nicolas CARREAU

Pouvoir (1) : de Mme Dominique FARGES à Mme Dominique ARIAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nicole DELAUGE

N°07092023-02

OBJET : AVENANTS N°01-01, N°01-02 & N°01-03 au LOT N°01 démolitions & gros œuvre pour la création d'une MAM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois avenants en plus-value ont été apportés au lot N°01 concernant les travaux de démolitions et gros œuvre. Ils sont portés par le formulaire EXE10 des Marchés Publics.

AVENANT N°01 LOT N°01 démolitions & gros œuvre

Ajout de la prestation « *ravalement d'une partie du mur de refend du séjour* »

	Montant initial	Montant avenant	Nouveau montant
Montant HT en €	13 741,53	1 939,54	15 681,07
Montant TTC en €	16 489,84	2 327,45	18 817,98

AVENANT N°02 LOT N°01 démolitions & gros œuvre

Ajout de la prestation « *renforcement du plancher RDC sur cave pour raison de sécurité structurelle* »

	Montant initial	Montant avenant	Nouveau montant
Montant HT en €	15 681,07	4 828,63	20 509,70
Montant TTC en €	18 817,98	5 794,36	24 611,64

AVENANT N°03 LOT N°01 démolitions & gros œuvre

Ajout de la prestation « *ravalement complémentaire du mur intérieur de refend + sas escalier* »

	Montant initial	Montant avenant	Nouveau montant
Montant HT en €	20 509,70	1 402,63	21 912,33
Montant TTC en €	24 611,64	1 683,16	26 294,80

Le nouveau montant du lot 01 du marché suite aux avenants N°01, 02 & 03 est donc de 21 912,33 € HT soit 26 294,80 € TTC.

Après débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'acceptation de l'avenant N°01 de 1 939,54 € HT, de l'avenant N°02 de 4 828,63 € HT et de l'avenant N°03 de 1 402,63 € HT du marché de travaux de création de la MAM et autorise Monsieur le Maire à signer ces avenants.

Le secrétaire



Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Xavier ZORRILLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-trois, le sept septembre, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation :	05/09/23
Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	12
Vote :	Pour : 12
	Contre : 0
	Abstention : 0

PRESENTS (11) : Mmes Dominique ARIAS, Nicole DELAUGE, Virginie FREDAGUE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Beatrice RUIZ, Mrs Xavier ZORRILLA, Etienne DELOMIER, Mathieu DELOMIER, André GIRAUD, Philippe SEVIN

ABSENTS EXCUSES (4) : Mmes Caroline LE THOËR et Dominique FARGES, Mrs Jérôme DURAND et Nicolas CARREAU

Pouvoir (1) : de Mme Dominique FARGES à Mme Dominique ARIAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nicole DELAUGE

N°07092023-01

OBJET : AVENANTS N°03 et N°04 au LOT N°08 revêtements sol & muraux pour les travaux au foyer

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux avenants ont été apportés au lot N°08 concernant les travaux de revêtements de sol et muraux de la loge du Foyer. Ils sont portés par le formulaire EXE10 des Marchés Publics.

AVENANT N°03 Lot N°08 revêtements sol & muraux en moins-value

Suppression de la prestation « application d'un primaire d'adhérence + ragréage sur le carrelage existant »

Suppression de la prestation « fourniture et pose d'un carrelage 30x30 »

	Montant initial	Montant avenant	Nouveau montant
Montant HT en €	6 867,18	-651,11	6 216,07
Montant TTC en €	8 240,62	-781,33	7 459,29

AVENANT N°04 Lot N°08 revêtements sol & muraux en plus-value

Ajout de la prestation « *dépose des plinthes, raccord au sol salle d'eau loge, raccord au sol rangement 01 et fourniture et pose de plinthes assorties au carrelage existant (rangement 04)* »

	Montant initial	Montant avenant	Nouveau montant
Montant HT en €	6 216,07	565,19	6 781,26
Montant TTC en €	7 459,29	678,23	8 137,52

Le nouveau montant du lot 08 du marché suite aux avenants N°3 et N°4 est donc de 6 781,26 € HT soit 8 137,52 € TTC.

Après débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'acceptation de l'avenant N°03 en moins-value de 651,11 € HT et de l'avenant N°04 en plus-value de 565,19 € HT du marché de travaux de rénovation du foyer et autorise Monsieur le Maire à signer ces avenants.

Le secrétaire



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,
Xavier ZORRILLA